

**PROCÈS-VERBAL DE LA 110^e SÉANCE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE**

14 juin 2016, à 13 h 30

Adopté tel que rédigé à la séance du 13 septembre 2016

Procès-verbal de la 110^e séance du Conseil de la justice administrative, tenue le 14 juin 2016, à 13 h 30, à la salle 5.15 du Tribunal administratif du Québec située au 575, rue Saint-Amable, 5^e étage à Québec. La séance a été convoquée conformément aux délais prescrits par les *Règles de régie interne*.

Sont présents :

M. Normand Bolduc, président du Conseil
M^{me} Marie Auger
M^e Hélène Bédard
M^e Josée Bédard
M^{me} Suzanne Danino
M. Pierre D. Denault
M^{me} Jill Leslie Goldberg
M. Simon Julien
M^e Lucie Le François
M. Michel Marchand
M^e Louis Morin
M^e Mathieu Proulx
M^e Patrick Simard

M^{me} Nathalie Diamond, secrétaire du Conseil

Est absente :

M^e Marie Lamarre
M^e Anne Morin

Sont aussi présentes :

M^e Nathalie Lachance, adjointe au président
M^{me} Josée Langlois, agente de recherche en droit
M^{me} Gabrielle Cormier, étudiante au baccalauréat
en droit

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Monsieur Normand Bolduc, président du Conseil, constate le quorum et ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence.

Il informe les membres de l'absence de M^e Marie Lamarre et de M^e Anne Morin.

Monsieur Bolduc souligne la nomination par le gouvernement, le 1^{er} juin dernier, de deux nouveaux membres au sein du Conseil. Il présente M^e Hélène Bédard qui a été nommée après consultation des membres du TAT et M^e Josée Bédard qui a été nommée après consultation de la Chambre des notaires. Leur mandat est d'une durée de trois ans. Il résume brièvement leur carrière et leur souhaite la bienvenue.

Monsieur Bolduc souligne également l'entrée en fonction, le 10 mai 2016, de madame Gabrielle Cormier à titre d'étudiante pour la période estivale. Madame Cormier étudie au baccalauréat en droit à l'Université Laval et a complété deux années d'études.

Enfin, monsieur Bolduc souligne le départ à la retraite prochain de M^e Mathieu Proulx. Il souligne son apport appréciable aux travaux du Conseil.

2. Assermentation de nouveaux membres

Par le décret 461-2016 du 1^{er} juin 2016, le gouvernement a procédé à la nomination de M^e Hélène Bédard et M^e Josée Bédard à titre de membres du Conseil de la justice administrative pour un mandat de trois ans prenant fin le 2 juin 2019.

Le président du Conseil reçoit le serment de M^e Josée Bédard. Un exemplaire de son document d'assermentation est remis à M^e Bédard.

Monsieur Bolduc informe les membres que M^e Hélène Bédard a été assermentée le 8 juin dernier de façon à ce qu'elle puisse prendre connaissance des dossiers et participer à la séance du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes de ce matin.

3. Adoption de l'ordre du jour de la séance

Monsieur Bolduc demande que soient ajoutés les points 7.1 « Constitution d'un comité d'enquête dans le dossier 2016 QCCJA 823 » et 7.2 « Constitution d'un comité d'enquête dans le dossier 2016 QCCJA 842 » après le point 7 ainsi que le

point 8.1 « Constitution d'un nouveau Comité d'examen de la recevabilité des plaintes et constitution d'un nouveau comité de relecture » après le point 8.

Sur la proposition de madame Jill Leslie Goldberg, dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié.

4. Approbation du procès-verbal de la séance publique du 30 mars 2016, de la séance électronique du 11 au 12 mai 2016 et de la séance spéciale du 16 mai 2016

Sur la proposition de madame Marie Auger, dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance publique du 30 mars 2016 tel qu'il a été rédigé.

Sur la proposition de monsieur Pierre D. Denault, dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance électronique du 11 au 12 mai 2016 tel qu'il a été rédigé.

Sur la proposition de monsieur Simon Julien, dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du 16 mai 2016 tel qu'il a été rédigé.

5. Rapport du président

5.1 Nomination au Conseil de la justice administrative

Monsieur Bolduc informe les membres que les démarches auprès du cabinet de la ministre de la Justice afin de remplacer M^e Louis Morin ont été effectuées. Le deuxième et dernier mandat de M^e Morin prendra fin le 26 juin prochain.

5.2 Suivi du chapitre 26 des lois de 2015 assujettissant les présidents de conseil de discipline à la compétence du Conseil

M^e Lachance rappelle aux membres que la Loi visant notamment à rendre l'administration de la justice plus efficace et les amendes aux mineurs plus dissuasives a été sanctionnée le 19 novembre et elle est entrée en vigueur le même jour sauf pour certains articles qui entreront en vigueur à la date fixée par le gouvernement.

À ce jour, les dispositions assujettissant les présidents de conseil de discipline au Conseil ne sont toujours pas en vigueur.

5.3 Liste téléphonique des membres

Un nouveau tableau a été remis aux membres lors de l'envoi des documents utiles à la préparation de la séance.

6. Sujets d'information

6.1 Permission d'appeler du jugement de l'honorable Guylène Beaugé de la Cour supérieure dans les dossiers de Ross Robins

M^e Lachance rappelle aux membres que 1^{er} avril 2016, la juge Beaugé rendait un jugement par lequel elle accueillait les pourvois en contrôle judiciaire du juge administratif Robins, annulait les réprimandes et rejetait les plaintes portées contre lui.

La juge Beaugé considère que la portée de l'enquête était déraisonnable compte tenu du rôle précis dont le comité d'enquête était investi. Les résolutions du Conseil n'autorisaient pas le comité d'enquête à recenser tous les dossiers de M^e Robins.

Le 25 avril 2016, le Conseil a demandé la permission d'en appeler de ce jugement et il fait valoir que la juge de première instance a erré en droit en omettant de lui retourner les dossiers afin qu'il exerce sa compétence et décide du bien fondé des plaintes.

La requête est présentable aujourd'hui à la Cour d'appel de Montréal.

6.2 Formation de nouveaux membres au Tribunal administratif du Québec et au Conseil de la justice administrative

Monsieur Bolduc informe les membres que deux nouveaux juges administratifs du TAQ ont été rencontrés le 4 mai dernier.

La formation qui leur a été offerte avait pour but de présenter le Conseil, son processus de traitement des plaintes et attirer l'attention sur les motifs de plaintes les plus fréquents.

Par ailleurs, les nouveaux membres du Conseil ont été rencontrés le 8 juin dernier afin de leur expliquer le mandat du Conseil et son mode de fonctionnement.

6.3 Revue de presse

Madame Langlois présente les articles de presse, la doctrine et la jurisprudence récents relatifs aux activités du Conseil.

7. État et suivi des dossiers de plainte et information de gestion

Le tableau de données de gestion sur les plaintes, à jour au 31 mai 2016, a été distribué aux membres lors de l'envoi des documents utiles à la préparation de la séance. Dix nouvelles plaintes ont été déposées au Conseil depuis le début de l'exercice 2016-2017 pour un total de 35 plaintes dont 34 actuellement en traitement.

Il y a sept dossiers d'enquête actifs (703, 722, 768, 796, 798, 817 et 832).

Le Comité d'examen de la recevabilité des plaintes a tenu une séance le 14 juin en avant-midi : il y avait 19 dossiers inscrits à l'ordre du jour. L'examen de deux plaintes a été reporté à la séance du mois de septembre 2016, deux plaintes ont été déclarées recevables et 15 plaintes ont été déclarées irrecevables.

Le Conseil prend acte du dépôt des décisions du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes dans les dossiers n^{os} 783, 801, 802, 803, 804, 807, 808, 809, 810, 811, 813, 814, 815, 816, 818, 819, 821 et 822.

Monsieur Bolduc invite les membres qui le désirent à commenter les décisions.

7.1 Constitution d'un comité d'enquête dans le dossier 2016 QCCJA 823

Dossier n° 823 :

N° de dossier CJA :	823
Nom du plaignant :	Monsieur Arezki Lounis
Nom de la membre qui fait l'objet de la plainte :	M ^e Lyne Thériault
Tribunal :	Tribunal administratif du travail

Lors de sa séance de cet avant-midi, le Comité d'examen de la recevabilité des plaintes a déclaré recevable la plainte portée par monsieur Arezki Lounis contre M^e Lyne Thériault, membre du Tribunal administratif du travail. En conséquence, conformément à l'article 186 de la Loi sur la justice administrative, le Conseil doit constituer un comité d'enquête, formé de trois membres, chargé de faire enquête sur la plainte et de statuer sur celle-ci au nom du Conseil. La résolution suivante est donc adoptée :

ATTENDU QUE le 15 février 2016 monsieur Arezki Lounis porte plainte au Conseil de la justice administrative (ci-après « le Conseil ») contre la juge administrative Lyne Thériault du Tribunal administratif du travail;

ATTENDU QUE l'article 74 de la Loi instituant le Tribunal administratif du travail (RLRQ, c. T-15.1) énonce que le Conseil, lorsqu'il procède à l'examen d'une plainte formulée contre un membre du Tribunal administratif du travail, agit conformément aux dispositions des articles 184 à 192 de la Loi sur la justice administrative (RLRQ, c. J-3);

ATTENDU QUE lors de la séance du 14 juin 2016 du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes, la plainte portée par monsieur Arezki Lounis contre la juge administrative Thériault a été déclarée recevable au sens de la Loi sur la justice administrative;

ATTENDU QUE l'article 186 de cette loi énonce que, si la plainte a été considérée recevable, le Conseil constitue un comité d'enquête, formé de trois membres, chargé de faire enquête sur la plainte et de statuer sur celle-ci en son nom;

ATTENDU QUE l'article 74 de la Loi instituant le Tribunal administratif du travail prévoit que lorsque le Conseil constitue un comité d'enquête, deux des membres qui le composent sont choisis parmi les membres du Conseil visés aux paragraphes 1^o à 2^o et 7^o à 9^o de l'article 167 de Loi sur la justice administrative, dont l'un n'exerce pas une profession juridique et n'est pas membre de l'un des organismes de l'Administration dont le président est membre du Conseil;

ATTENDU QUE l'article 74 de la Loi instituant le Tribunal administratif du travail énonce que le troisième membre du comité d'enquête est le membre visé au paragraphe 4^o de l'article 167 de Loi sur la justice administrative ou choisi à partir d'une liste établie par le président du Tribunal administratif du travail après consultation de l'ensemble de ses membres;

ATTENDU QUE l'article 187 de la Loi sur la justice administrative prévoit que le Conseil désigne un président parmi les membres du comité d'enquête qui sont avocats ou notaires;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M^e Mathieu Proulx, appuyée par madame Marie Auger, il est résolu, conformément aux articles 74 de la Loi instituant le Tribunal administratif du travail et 186 de la Loi sur la justice administrative, que le Conseil constitue un comité d'enquête chargé de faire enquête sur la plainte formulée le 15 février 2016 par monsieur Arezki Lounis contre M^e Lyne Thériault au regard notamment des articles 6 et 7 du Code de déontologie des commissaires de la Commission des relations du travail (RLRQ, c. C-27, r.2) quant au comportement de M^e Thériault à l'égard du plaignant le 21 avril 2015.

Le Comité d'enquête sera composé des personnes suivantes :

- M^e Josée Bédard, membre du Conseil de la justice administrative et présidente du Comité d'enquête;
- Monsieur Simon Julien, membre du Conseil de la justice administrative;
- M^e Ann Quigley, membre du Tribunal administratif du travail.

En cas d'empêchement ou de refus de la désignation par M^e Ann Quigley, M^e Bernard Lemay, membre du Tribunal administratif du travail, est désigné membre substitut pour faire partie du comité d'enquête.

7.2 Constitution d'un comité d'enquête dans le dossier 2016 QCCJA 842

Dossier n° 842 :

N° de dossier CJA :	842
Nom du plaignant :	Monsieur Robert Mongrain
Nom de la régisseuse qui fait l'objet de la plainte :	M ^e Brigitte Morin
Tribunal :	Régie du logement

Lors de sa séance de cet avant-midi, le Comité d'examen de la recevabilité des plaintes a déclaré recevable la plainte portée par monsieur Robert Mongrain contre M^e Brigitte Morin, régisseuse à la Régie du logement. En conséquence, conformément à l'article 186 de la Loi sur la justice administrative, le Conseil doit constituer un comité d'enquête, formé de trois membres, chargé de faire enquête sur la plainte et de statuer sur celle-ci au nom du Conseil. La résolution suivante est donc adoptée :

ATTENDU QUE le 9 mai 2016 monsieur Robert Mongrain porte plainte au Conseil de la justice administrative (ci-après « le Conseil ») contre la juge administrative Brigitte Morin de la Régie du logement;

ATTENDU QUE l'article 8.4 de la Loi sur la Régie du logement (RLRQ, c. R-8.1) énonce que le Conseil, lorsqu'il procède à l'examen d'une plainte formulée contre un régisseur de la Régie du logement, agit conformément aux dispositions des articles 184 à 192 de la Loi sur la justice administrative (RLRQ, c. J-3);

ATTENDU QUE lors de la séance du 14 juin 2016 du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes, la plainte portée par monsieur Robert Mongrain contre la juge administrative Morin a été déclarée recevable au sens de la Loi sur la justice administrative;

ATTENDU QUE l'article 186 de cette loi énonce que, si la plainte a été considérée recevable, le Conseil constitue un comité d'enquête, formé de trois membres, chargé de faire enquête sur la plainte et de statuer sur celle-ci en son nom;

ATTENDU QUE l'article 8.4 de la Loi sur la Régie du logement prévoit que lorsque le Conseil constitue un comité d'enquête, deux des membres qui le composent sont choisis parmi les membres du Conseil visés aux paragraphes 1^o à 6^o et 9^o de l'article 167 de Loi sur la justice administrative, dont l'un n'exerce pas une profession juridique et n'est pas membre de l'un des organismes de l'Administration dont le président est membre du Conseil;

ATTENDU QUE l'article 8.4 de la Loi sur la Régie du logement énonce que le troisième membre du comité d'enquête est le membre visé au paragraphe 8^o de l'article 167 de la Loi sur la justice administrative ou choisi à partir d'une liste établie par le président de la Régie du logement après consultation de l'ensemble de ses régisseurs;

ATTENDU QUE l'article 187 de la Loi sur la justice administrative prévoit que le Conseil désigne un président parmi les membres du comité d'enquête qui sont avocats ou notaires;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M^e Lucie Le François, appuyée par madame Jill Leslie Goldberg, il est résolu, conformément aux articles 8.4 de la Loi sur la Régie du logement et 186 de la Loi sur la justice administrative, que le Conseil constitue un comité d'enquête chargé de faire enquête sur la plainte formulée le 9 mai 2016 par monsieur Robert Mongrain contre M^e Brigitte Morin au regard notamment des articles 3, 7 et 8 du Code de déontologie des régisseurs de la Régie du logement (RLRQ, c. R-8.1, r.1).

Le Comité d'enquête sera composé des personnes suivantes :

- M^e Hélène Bédard, membre du Conseil de la justice administrative et présidente du Comité d'enquête;
- Madame Suzanne Danino, membre du Conseil de la justice administrative;
- M^e Marc C. Forest, régisseur à la Régie du logement.

En cas d'empêchement ou de refus de la désignation par M^e Marc C. Forest, M^e Patrick Simard, membre du Conseil de la justice administrative et régisseur à la Régie du logement, est désigné membre substitut pour faire partie du comité d'enquête.

8. Suivi des dossiers d'enquête en cours

Monsieur Bolduc invite les présidents à présenter un suivi de leur dossier.

- **Dossier 2014 QCCJA 703**

M^e Simard informe les membres qu'une audience est fixée le 16 juin prochain à Québec.

- **Dossier 2014 QCCJA 722**

En l'absence de M^e Di Pasquale, monsieur Marchand informe les membres que l'affaire est en délibéré depuis le 21 avril 2016.

- **Dossier 2015 QCCJA 768**

En l'absence de M^e Lamarre, M^e Patrick Simard informe les membres que l'enquête peut débuter.

- **Dossier 2015 QCCJA 796**

M^e Anne Morin informe les membres que l'affaire est en délibéré depuis le 5 avril 2016.

- **Dossier 2015 QCCJA 798**

M^e Lucie Le François informe les membres qu'une audience est fixée le 29 juin 2016 à Montréal.

- **Dossier 2016 QCCJA 817**

M^e Mathieu Proulx informe les membres qu'une audience a été tenue le 13 juin dernier à Montréal. L'affaire est en délibéré depuis cette date.

- **Dossier 2016 QCCJA 832**

En l'absence de M^e Lamarre, M^e Lucie Le François informe les membres que l'enquête peut débuter.

8.1 Constitution d'un nouveau comité d'examen de la recevabilité des plaintes et d'un nouveau comité de relecture

L'actuel Comité d'examen de la recevabilité des plaintes a été constitué le 16 février 2016 pour se conformer aux modifications apportées à la Loi sur la justice administrative le 1^{er} janvier 2016. Ces modifications réduisaient à cinq le nombre de membres de ce comité. Il s'agissait du 15^{ième} comité constitué par le Conseil à la suite de sa création.

Le Comité d'examen de la recevabilité des plaintes est présentement composé des membres suivants :

- M. Normand Bolduc;
- M^{me} Marie Auger;
- M^e Marie Lamarre;
- M^e Lucie Le François;
- M^e Anne Morin;

Certains membres du comité actuel y siègent en fait depuis trois séances et peuvent maintenant être remplacés.

Tous les membres du Conseil manifestent leur accord avec la proposition concernant la constitution et la composition d'un nouveau Comité d'examen de la recevabilité des plaintes.

En conséquence, sur la proposition de madame Marie Auger, appuyée par monsieur Simon Julien, il est résolu que pour l'examen des plaintes qui lui seront soumises après le 15 juin 2016 un nouveau Comité d'examen de la recevabilité des plaintes soit constitué et qu'il soit composé des membres suivants :

- Monsieur Normand Bolduc;
- M^{me} Suzanne Danino;
- M^e Marie Lamarre;
- M^e Lucie Le François;
- M^e Patrick Simard.

Les membres du Conseil désignent monsieur Normand Bolduc pour agir à titre de président du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes.

Un nouveau Comité de relecture des décisions doit aussi être formé.

Sur la proposition de monsieur Simon Julien, dûment appuyée, il est résolu qu'un nouveau Comité de relecture soit constitué et qu'il soit composé des membres suivants :

- Monsieur Normand Bolduc;
- M^e Lucie Le François;
- M^{me} Nathalie Diamond.

9. Calendrier des séances

Le calendrier des prochaines séances du Conseil est établi comme suit :

13 septembre 2016 à 9 h 30 à Montréal

7 décembre 2016 à 13 h 30 à Québec

29 mars 2017 à 9 h 30 à Montréal

13 juin 2017 à 13 h 30 à Québec

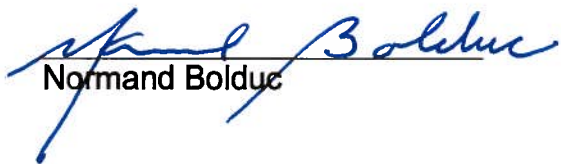
10. Questions diverses

M^e Lachance informe les membres que, lors de leur séance du 14 juin en avant-midi, les membres du Comité d'examen de la recevabilité des plaintes ont convenu que toute demande de remise concernant un dossier pour lequel un avis de la date d'examen a été transmis aux personnes impliquées devait leur être soumise pour décision.

11. Levée de la séance

La séance du Conseil est levée à 14 h 41.

Le président du Conseil de la justice administrative,


Normand Bolduc